



SORECO

SA AU CAPITAL DE 384 000 € - RCS LONS B036750156

SOCIÉTÉ D'ORGANISATION ET DE REVISION COMPTABLES

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE - SOCIÉTÉ DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

TABLEAU DE L'ORDRE DE BOURGOGNE - FRANCHE-COMTÉ COMPAGNIE DE BESANÇON

OLIVIER RENARD

- Président directeur général
 - Expert comptable DPLE
 - Commissaire aux comptes
 - Maître ès sciences et techniques comptables et financières
 - Maître ès sciences de gestion
- Université Paris IX Dauphine

JEAN - PIERRE JURIETTI

- Directeur général
 - Expert comptable DPLE
 - Commissaire aux comptes
 - DU de gestion fiscale
- Université de Dijon

Association LOISIRS POPULAIRES DOLOIS

Association de type loi 1er juillet 1901

Siège social : 3 avenue Aristide Briand

39100 DOLE

SIREN : 321 715 492

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

EXERCICE 2019



SIÈGE SOCIAL :

34, avenue Georges Pompidou

39100 DOLE

Tél. 03 84 82 00 47 - Fax: 03 84 72 20 10

BUREAUX :

3, rue du Docteur Germain

39110 SALINS - LES - BAINS

Tél. 03 84 73 03 19 - Fax: 03 84 73 25 40

15, rue des Frères Larceneux

39000 LONS - LE - SAUNIER

Tél. 03 84 47 68 68 - Fax: 03 84 47 05 81

Association LOISIRS POPULAIRES DOLOIS

Association de type loi 1er juillet 1901
Siège social : 3 avenue Aristide Briand
39100 DOLE
SIREN : 321 715 492

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES **SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2019



Aux membres de l'association,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 17 juin 2017, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association LOISIRS POPULAIRES DOLOIS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 19 juin 2020, sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Dole,
Le 30 juin 2020.

Pour la SA SORECO,
Le commissaire aux comptes,
O. RENARD



ANNEXE : Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES:						
Concessions, brevets, droits similaires	2 363	2 363				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES:						
Terrains	9 254		9 254	1,74	9 254	1,99
Constructions	417 032	348 741	68 292	12,83	80 099	17,21
Installations techniques, matériel & outillage industriels	3 108	2 335	773	0,15		
Autres immobilisations corporelles	90 972	77 167	13 805	2,59	18 316	3,94
IMMOBILISATIONS FINANCIERES:						
Autres immobilisations financières	6		6	0,00	6	0,00
TOTAL (I)	522 735	430 605	92 130	17,31	107 676	23,14
STOCKS ET EN COURS:						
Créances usagers et comptes rattachés	21 490		21 490	4,04	13 954	3,00
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	6 745		6 745	1,27	0	0,00
. Personnel	191		191	0,04		
. Autres	20 772		20 772	3,90	99 257	21,33
Disponibilités	390 035		390 035	73,27	244 156	52,46
Charges constatées d'avance	947		947	0,18	333	0,07
TOTAL (II)	440 180		440 180	82,69	357 700	76,86
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF	962 916	430 605	532 310	100,00	465 376	100,00

Société d'Expertise Comptable
 et de Commissariat aux Comptes
S.O.R.E.C.O.
 S.A. au capital de 384 000 €
 036 750 156 R.C.S. LONS LE SAUNIER
 34, avenue Georges Pompidou - 39100 DOLE
 Tél. 03 84 82 00 47 - Fax 03 84 72 20 10

PASSIF		Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES:					
FONDS PROPRES					
Fonds associatifs sans droit de reprise		290 442	54,56	290 442	52,41
Report à nouveau		5 994	1,13		
Résultat de l'exercice		30 964	5,82	5 994	1,29
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS					
-Fonds associatifs avec droit de reprise					
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs					
-Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				4 930	1,06
	TOTAL (I)	327 400	61,51	301 366	64,76
	TOTAL (II)				
FONDS DEDIÉS					
	TOTAL (III)				
DETTES					
Emprunts et dettes assimilées		11 622	2,18	22 782	4,90
Fournisseurs et comptes rattachés		62 509	11,74	60 682	13,04
Autres		53 030	9,96	46 729	10,04
Produits constatés d'avance		77 750	14,61	33 818	7,27
	TOTAL (IV)	204 911	38,49	164 010	35,24
	TOTAL PASSIF	532 310	100,00	465 376	100,00
ENGAGEMENTS REÇUS					
Legs nets à réaliser :					
- acceptés par les organes statutairement compétents					
- autorisés par l'organisme de tutelle					
Dons en nature restant à vendre					
ENGAGEMENTS DONNÉS					

Société d'Expertise Comptable
 et de Commissariat aux Comptes
S.O.R.E.C.O.
 S.A. au capital de 384 000 €
 036 750 156 R.C.S. LONS LE SAUNIER
 34, avenue Georges Pompidou - 39100 DOLE
 Tél. 03 84 82 00 47 - Fax 03 84 72 20 10

COMPTE DE RÉSULTAT			Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%	
PRODUITS D'EXPLOITATION:									
Prestations de services	154 346		154 346	100,00	149 005	100,00	5 341	3,59	
Montants nets produits d'expl.	154 346		154 346	100,00	149 005	100,00	5 341	3,58	
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION:									
Subventions d'exploitation			361 412	234,15	349 399	234,49	12 013	3,44	
Autres produits			7 874	5,10	4 368	2,93	3 506	80,27	
Transfert de charges			20 411	13,22	18 304	12,28	2 107	11,51	
Sous-total des autres produits d'exploitation			389 697	252,48	372 071	249,70	17 626	4,74	
Total des produits d'exploitation (I)			544 043	352,48	521 075	349,70	22 968	4,41	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun									
PRODUITS FINANCIERS:									
Autres intérêts et produits assimilés			1 001	0,65	880	0,59	121	13,75	
Total des produits financiers (III)			1 001	0,65	880	0,59	121	13,75	
PRODUITS EXCEPTIONNELS:									
Sur opérations de gestion					46	0,03	-46	-100,00	
Sur opérations en capital			4 930	3,19	12 862	8,63	-7 932	-51,66	
Total des produits exceptionnels (IV)			4 930	3,19	12 908	8,66	-7 978	-51,80	
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			549 974	356,33	534 864	358,96	15 110	2,83	
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT									
TOTAL GENERAL			549 974	356,33	534 864	358,96	15 110	2,83	
CHARGES D'EXPLOITATION:									
Autres achats non stockés			25 489	16,51	33 509	22,49	-8 020	-23,92	
Services extérieurs			82 549	53,48	65 479	43,94	17 070	25,07	
Autres services extérieurs			57 423	37,20	56 957	38,22	466	0,82	
Impôts, taxes et versements assimilés			7 208	4,67	8 293	5,57	-1 085	-13,07	
Salaires et traitements			242 774	157,29	244 615	164,17	-1 841	-0,74	
Charges sociales			78 355	50,77	93 973	63,07	-15 618	-15,61	
Autres charges de personnel			1 697	1,10	1 556	1,04	141	9,05	
Dotations aux amortissements et aux dépréciations									
Sur immobilisations : dotation aux amortissements			18 996	12,31	18 736	12,57	260	1,39	
Autres charges			4 315	2,80	898	0,60	3 417	380,51	
Total des charges d'exploitation (I)			518 807	336,13	524 016	351,68	-5 209		
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun									
CHARGES FINANCIERES:									
Intérêts et charges assimilées			203	0,13	179	0,12	24	13,41	
Total des charges financières (III)			203	0,13	179	0,12	24	13,41	
CHARGES EXCEPTIONNELLES:									
Sur opérations de gestion					4 676	3,14	-4 676	-100,00	
Total des charges exceptionnelles (IV)					4 676	3,14	-4 676	-100,00	

Société d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes

S.O.R.E.C.O.

S.A. au capital de 384 000 €
036 750 156 R.C.S. LONS LE SAUNIER

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	519 010	528 871	-9 861	-1,85
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	30 964	5 994	24 970	416,58
TOTAL GENERAL	549 974	534 864	15 110	2,83
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
PRODUITS :				
Bénévolat	16 951	26 191		
Prestations en nature	61 211	61 211		
Dons en nature				
TOTAL	78 162	87 402		
CHARGES :				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services				
Prestations				
Personnel bénévole				
TOTAL				

Société d'Expertise Comptable
 et de Commissariat aux Comptes
S.O.R.E.C.O.
 S.A. au capital de 384 000 €
 036 750 156 R.C.S. LONS LE SAUNIER
 34, avenue Georges Pompidou - 39100 DOLE
 Tél. 03 84 82 00 47 - Fax 03 84 72 20 10

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Société d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes
S.O.R.E.C.O.
S.A. au capital de 384 000 €
036 750 156 R.C.S. LONS LE SAUNIER
34, avenue Georges Pompidou - 39100 DOLE
Tél. 03 84 82 00 47 - Fax 03 84 72 20 10

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Préambule

L'exercice social clos le 31/12/2019 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2018 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 532 069,45 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 30 963,77 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

1 - Evénements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice

Nous n'avons pas identifié de fait significatif susceptible d'être mentionné dans l'annexe aux comptes annuels.

1.1 - Autres éléments significatifs - COVID-19

Les actions engagées par l'association se voient impactées en 2020 par l'épidémie de Covid-19.

Cependant, l'association a mis en place des actions adaptées au confinement dans le but de poursuivre son activité et tous les salariés travaillent.

Société d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes
S.O.R.E.C.O.
S.A. au capital de 384 000 €
036 750 156 R.C.S. LONS LE SAUNIER
34, avenue Georges Pompidou - 39100 DOLE
Tél. 03 84 82 00 47 - Fax 03 84 72 20 10

2 - Principes, règles et méthodes comptables

2.1 - Méthode générale

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 1999, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, et n° 99-03 relatif à la réécriture du plan comptable général, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en EUROS.

2.2 - Principales méthodes d'évaluation et de présentation

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.2.1 - Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Société d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes
S.O.R.E.C.O.
S.A. au capital de 384 000 €
036 750 156 R.C.S. LONS LE SAUNIER
34, avenue Georges Pompidou - 39100 DOLE
Tél. 03 84 82 00 47 - Fax 03 84 72 20 10

2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)

2.2.2 - Amortissements et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Logiciels informatiques	1 an
Constructions	de 10 à 50 ans
Agencement des constructions	de 10 à 20 ans
Matériel et outillage industriels	de 3 à 5 ans
Matériel de transport	de 3 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	3 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

2.2.3 - Créances :

Les créances, dont les créances usagers, sont évaluées à leur valeur nominale.

Les créances usagers font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

Société d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes
S.O.R.E.C.O.
S.A. au capital de 384 000 €
036 750 156 R.C.S. LONS LE SAUNIER
34, avenue Georges Pompidou - 39100 DOLE
Tél. 03 84 82 00 47 - Fax 03 84 72 20 10

2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)

2.2.4 - Contributions volontaires :

Evaluation des contributions volontaires (montants non comptabilisés et communiqués à titre d'information)

Bénévolat :

Nombre d'heures effectuées : 1 690 heures

Valorisation sur la base du taux du SMIC en vigueur en 2019 : 16 951 euros bruts

Mise à disposition (sur base du dernier état des charges supplétives communiqués par la Mairie pour 2014 (en l'absence d'éléments chiffrés plus récents)

Batiments : 34 k euros

Fluides (EDf, Eau...) : 17 keuros

Matériel : 11 k euros

Cette estimation ne tient pas compte de la mise à disposition des locaux 3 rue Artistide Briand à Dole depuis le 1er mars 2018 par la ville de Dole.

Société d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes
S.O.R.E.C.O.

S.A. au capital de 384 000 €
036 750 156 R.C.S. LONS LE SAUNIER
34, avenue Georges Pompidou - 39100 DOLE
Tél. 03 84 82 00 47 - Fax 03 84 72 20 10

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF**3.1 - Immobilisations :**

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	2 363			2 363
Immobilisations corporelles	519 794	3 451	2 878	520 367
Immobilisations financières	6			6
TOTAL	522 162	3 451	2 878	522 735

3.2 - Amortissements :

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement TOTAL I				
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II	2 363			2 363
Terrains				
Constructions				
sur sol propres	142 808	5 565		148 374
sur sol d'autrui				
inst. gén., agencmt	194 125	6 241		200 366
Install. tech., matériel, outill. industriels	4 139	76	1 880	2 335
Autres immobilisations corporelles				
Install. générales, agencements divers				
Matériel de transport	51 341	5 040		56 381
Matériel de bureau et informatique	19 273	1 823	998	20 097
Emballage récupérables et divers	438	250		688
TOTAL III	412 124	18 995	2 878	428 241
TOTAL GENERAL (I+II+III)	414 487	18 995	2 878	430 604

3.3 - Etat des créances et charges constatées d'avance

CREANCES	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'1 an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances	6		6
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers	25 802	25 802	
Autres créances	6 745	6 745	
Charges constatées d'avance	947	947	
TOTAL	33 500	33 494	6

Société d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes
S.O.R.E.C.O.
S.A. au capital de 384 000 €
036 750 156 R.C.S. LONS LE SAUNIER
34, avenue Georges Pompidou - 39100 DOLE
Tél. 03 84 82 00 47 - Fax 03 84 72 20 10

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**3.4 - Etat des produits à recevoir**

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions / financements	20 431
Autres produits à recevoir	100
TOTAL	20 531

Société d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes
S.O.R.E.C.O.
S.A. au capital de 384 000 €
036 750 156 R.C.S. LONS LE SAUNIER
34, avenue Georges Pompidou - 39100 DOLE
Tél. 03 84 82 00 47 - Fax 03 84 72 20 10

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Fonds associatifs

Postes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Fonds associatifs sans droit de reprise:				
Valeur du patrimoine intégré	290 442			290 442
Fonds statutaires				
Apport sans droit de reprise				
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés				
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par l'organisme (1)				
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves:				
Réserves indisponibles				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves (2)				
SOUS TOTAL FONDS ASSOCIATIFS (I)	290 442			290 442
Fonds associatifs avec droit de reprise:				
Apport avec droit de reprise				
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par l'organisme				
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés assortis d'une obligation ou d'une condition				
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Résultat sous contrôle de tiers financeurs				
Subventions d'investissements affectées à des biens non renouvelables	4 930		4 930	
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
SOUS TOTAL AUTRES FONDS ASSOCIATIFS (II)	4 930		4 930	
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS (I+II)	295 372		4 930	290 442

(1) Préciser que la ou les subventions sont maintenues au passif car il s'agit d'un bien renouvelable par l'association

(2) Dont réserve pour projet associatif

Société d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes
S.O.R.E.C.O.
S.A. au capital de 384 000 €
036 750 156 R.C.S. LONS LE SAUNIER
34, avenue Georges Pompidou - 39100 DOLE
Tél. 03 84 82 00 47 - Fax 03 84 72 20 10

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)**4.2 - Report à nouveau avant répartition du résultat**

Nature du report à nouveau	Débit	Crédit
Report à nouveau des activités sous contrôle de tiers financeurs destinées - à l'exercice - aux exercices ultérieurs		
Report à nouveau non affecté à des activités sous contrôle de tiers financeurs		5 994
Report à nouveau des activités propres de l'association		
SOLDE		5 994

4.3 - Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	11 622	5 683	5 939	
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	62 509	62 509		
Dettes fiscales & sociales	51 151	51 151		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	1 879	1 879		
Produits constatés d'avance	77 750	77 750		
TOTAL	204 911	198 972	5 939	

4.4 - Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	7 239
Dettes fiscales & sociales	35 406
Autres dettes	
TOTAL	42 645

Société d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes
S.O.R.E.C.O.
S.A. au capital de 384 000 €
036 750 156 R.C.S. LONS LE SAUNIER
34, avenue Georges Pompidou - 39100 DOLE
Tél. 03 84 82 00 47 - Fax 03 84 72 20 10

5 - Notes sur le compte de résultat

5.1 - Subventions reçues et fonds dédiés

Les subventions sont comptabilisées sur la base des budgets validés et des décisions d'attribution prises par les organismes financeurs pour l'exercice.

L'ensemble des subventions finance les actions entreprises conformément à l'objet de l'association. Le montant total des subventions allouées pour l'exercice 2019 s'élève à 361 keuros.

Les subventions à recevoir figurent à l'actif du bilan à la ligne "Autres créances".
Au 31/12/2019, le montant restant à recevoir est de 21 k euros.

Société d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes
S.O.R.E.C.O.
S.A. au capital de 384 000 €
036 750 156 R.C.S. LONS LE SAUNIER
34, avenue Georges Pompidou - 39100 DOLE
Tél. 03 84 82 00 47 - Fax 03 84 72 20 10

6 - Autres informations

6.1 - Engagements pris en matière de pensions, retraite et engagements assimilés

Les engagements des indemnités pour départ à la retraite ne représentent pas un montant significatif et n'ont pas été valorisés dans les comptes et dans l'annexe.

6.2 - Rémunération des cadres dirigeants

Au sein de l'association, le montant des rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés visés par l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif n'est pas communiqué.

En effet, compte tenu de l'organisation et de la répartition des pouvoirs au sein de la structure, cette information reviendrait à indiquer une rémunération individuelle.

6.3 - Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres	3	
Non Cadres	5	
TOTAL	8	0

6.4 - Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 2630 E.

Société d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes
S.O.R.E.C.O.
S.A. au capital de 384 000 €
036 750 156 R.C.S. LONS LE SAUNIER
34, avenue Georges Pompidou - 39100 DOLE
Tél. 03 84 82 00 47 - Fax 03 84 72 20 10

Association LOISIRS POPULAIRES DOLOIS

Association de type loi 1er juillet 1901
Siège social : 3 avenue Aristide Briand
39100 DOLE
SIREN : 321 715 492

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE **AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS** **REGLEMENTEES**

EXERCICE au 31 DECEMBRE 2019

=====

Aux Membres de l'Association,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relatives à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'organe délibérant dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé

Fait à DOLE,
Le 30 juin 2020.

Pour la SA SORECO
Le commissaire aux comptes

O. RENARD



